



Numéro de l'acte	2015-107-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	814

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

QUESTION N°2015-107

SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT : Garderies Périscolaires – Adoption du Règlement intérieur

RAPPORTEUR : Madame Laurence LOTTERIE

Par délibération n° 2013-120 du 24 juin 2013, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur des garderies périscolaires.

Il apparaît nécessaire d'apporter à ce règlement des modifications notamment en ce qui concerne les conditions d'accueil et les modalités de fonctionnement.

*Les modifications à la délibération du 24 juin 2013 apparaissent sous cette forme : **gras**.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modifications du règlement intérieur des garderies périscolaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT